

Manon Cornellier et l'utilisation partisane de l'appareil d'Etat *Page B 2*

Michel David et le rôle de la CAQ pour piéger les libéraux *Page B 3*

Charte de la laïcité : Ce fut une bonne semaine pour le ministre **Drainville** *Page B 3*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 JANVIER 2014



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministère des Transports du Québec serait l'un des ministères qui investissent le plus dans la recherche au Canada.

INFRASTRUCTURES EN DÉROUTE

Quelle voie emprunter?

Québec cherche le remède à la crise des ponts et viaducs vieillissants

MARCO FORTIER

C'est une étrange situation dont le Québec semble avoir le secret: vendredi matin, au moment même où une armée d'ingénieurs du ministère des Transports scrutait de toute urgence 500 ponts et viaducs à la recherche de fissures, des chercheurs de l'École polytechnique confirmaient l'efficacité d'une nouvelle sorte de béton de 1000 à 2000 fois plus étanche que le béton traditionnel.

Les ouvrages conçus avec ce béton ultrarésistant peuvent durer de 100 à 200 ans, et subir leurs premières réparations d'importance après 75 ans, explique Bruno Massicotte, professeur responsable du Groupe de recherche en génie des structures à l'École polytechnique de Montréal. De quoi faire rêver les Québécois, qui craignent une fois de plus que le ciel — ou un viaduc — leur tombe sur la tête.

On a constaté l'ampleur de la menace cette semaine, quand un bloc de béton s'est détaché d'un viaduc qui surplombe l'autoroute 40, dans l'ouest de Montréal, pour aller s'écraser sur le capot d'une voiture. La conductrice est passée à un cheveu de la mort.

La bonne nouvelle, c'est que les premiers ponts conçus avec ce superbéton ont été érigés en Europe, aux États-Unis et en Ontario. La mauvaise nouvelle, c'est que ce béton n'est pas encore utilisé au Québec.

« Il y a tellement de nouvelles technologies, que les gens du ministère des Transports sont prudents avant de les implanter. Ce qui retarde tant au Québec, ce sont les mauvaises expériences, qui n'ont pas marché dans le passé, comme le Stade olympique, par exemple », dit Bruno Massicotte.

Cet ingénieur expérimenté ne lance pas pour autant la pierre au ministère des Transports du Québec (MTQ). « C'est l'un des ministères qui investissent le plus dans la recherche au Canada », dit-il. Bruno Massicotte croit que « le fruit est mûr » pour le recours à ce béton ultradurable dans les ponts et viaducs du Québec. Le MTQ, la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain et la Ville de Montréal ont tous investi dans la recherche sur ces nouveaux matériaux pour les infrastructures.

« On est presque rendus à faire des projets-pilotes. On sait qu'on a la meilleure solution. Il faut utiliser ces nouveaux bétons dans le nouveau pont Champlain et le nouvel échangeur Turcot », fait valoir Bruno Massicotte.

40 ans de négligence

En attendant l'arrivée à la rescousse de ce superbéton, les 5294 ponts et viaducs du Québec

continuent de se détériorer: le tiers des infrastructures routières ont besoin de réparations ou doivent être remplacées, a révélé cette semaine le MTQ.

Les gouvernements ont pourtant plus que doublé les investissements dans l'entretien et le remplacement des ponts et chaussées depuis une décennie.

L'effondrement du viaduc de la Concorde à Laval, en 2006, qui a tué cinq personnes et en a blessé six autres, a sonné l'heure du réveil: après la tragédie, les libéraux de Jean Charest avaient entrepris de rattraper 40 ans de négligence dans l'entretien des infrastructures. Le gouvernement Marois a saisi la balle au bond et a continué de pomper des centaines de millions par année dans l'asphalte et le béton. La menace de l'effondrement d'un pont ou d'un viaduc continue pourtant de planer au-dessus des automobilistes.

Ce déficit chronique d'entretien s'explique facilement: les coûts des travaux ont explosé et le MTQ a perdu le contrôle des chantiers, parce que les ingénieurs d'expérience sont pas-

sés au secteur privé, souligne Luc Bernier, codirecteur du Centre de recherche sur la gouvernance à l'École nationale d'administration publique (ENAP).

Un rapport de SECOR-KPMG commandé par Québec évoque des dépassements de coûts de 78% dans une vingtaine de chantiers. La commission Charbonneau, qui doit se pencher dans les prochaines semaines sur les contrats au MTQ, permettra peut-être de faire la lumière sur le rôle de la corruption dans la déroute des infrastructures.

« Il est clair que le ministère des Transports, la Ville de Montréal et Hydro-Québec ont perdu une précieuse expertise en ingénierie. On n'a rien contre les jeunes, mais les nouveaux ingénieurs embauchés dans le secteur public manquent tous d'expérience. Et le MTQ fait surveiller les travaux par des firmes privées », dit Michel Gagnon, président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec.

VOIR PAGE B 3 : LA VOIE



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Un expert souhaite que de nouveaux bétons soient utilisés dans les infrastructures à construire.

Le rêve chinois à portée de tir

PHILIPPE GRANGERAU à Pékin

La Chine a confirmé ce mois-ci son ambition de devenir une superpuissance militaire. Le 9 janvier, à la grande surprise de tous les experts, l'Armée populaire de libération (APL) a réalisé le test grandeur nature d'un missile de croisière hypersonique volant à Mach 10 — dix fois la vitesse du son, soit 12250 km/h. Seuls les États-Unis y étaient jusqu'alors arrivés. Cette arme encore expérimentale, dite « hypervélocité », sera si rapide qu'aucun système de défense antimissile existant ne sera capable de l'intercepter, conférant une supériorité stratégique considérable au pays qui parviendra à la déployer. Elle est censée permettre de frapper n'importe quel point du globe dans un délai très court, avec une tête conventionnelle ou nucléaire. La Russie, l'Inde et la France s'y intéressent également.

L'exploit chinois a été révélé cette semaine par des officiels du Pentagone. Pékin, qui avait gardé l'affaire secrète, a confirmé mercredi que ce test

Le budget chinois de la défense est en augmentation constante de plus de 10% par année depuis 20 ans

avait bel et bien eu lieu. Les forces armées chinoises, qui paraissent déterminées à se doter de fortes capacités stratégiques à longue portée, modernisent leur arsenal à marche forcée. Après la pulvérisation réussie en 2007 d'un de ses satellites situé à 800 kilomètres de la Terre à l'aide d'un missile orbital, la Chine a mis à flot un porte-avions, s'est lancée dans la construction d'un second porte-aéronefs ultramoderne, a déployé des sous-marins ultrasilencieux et des prototypes de drones et d'avions furtifs.

Nouvel empire

Le budget chinois de la défense est en augmentation constante de plus de 10% par année depuis 20 ans. Qui plus est, selon le centre de recherche indépendant IHS Jane's, il passera de 135,5 milliards de dollars en 2010 à 272 milliards en 2015 — soit quatre fois celui du Japon. « Notre rêve est celui d'une nation puissante, ce qui signifie que notre armée doit être puissante », lançait en décembre 2012 Xi Jinping, qui cumule les fonctions de président, de chef du Parti communiste et de l'armée. « L'armée doit se préparer à combattre et à gagner des guerres », exhortait-il dernièrement.

« Le rêve chinois », érigé l'an dernier par Xi Jinping en doctrine officielle, est aussi le titre d'un livre écrit par un théoricien militaire qui est enseigné dans toutes les académies militaires. Son auteur, le colonel Liu Mingfu, y explique que le

VOIR PAGE B 2 : CHINE

Dangereux glissement



MANON CORNELLIER
à Ottawa

De tous les premiers ministres à la tête d'une démocratie parlementaire de type britannique, le premier ministre canadien est celui qui a le plus de pouvoirs. En fait, il est celui qui détient réellement tous les pouvoirs de la Couronne, ce qui fait dire à la chef du Parti vert, Elizabeth May, que nous vivons dans «une dictature rythmée par des élections».

Cette concentration des pouvoirs entre les mains du premier ministre et de ses éminences grises n'est pas nouvelle. Le phénomène a pris une nouvelle dimension sous Pierre Elliott Trudeau pour s'accroître sans cesse par la suite et de façon encore plus marquée sous Stephen Harper.

Le lancement, la semaine dernière, par le bureau du premier ministre, d'une vidéo hebdomadaire mettant en vedette M. Harper a donc fait sourire, avec ses relents de culte de la personnalité. (Une vidéo lancée par quelques notes de *Maple Leaf Forever*, une chanson dont les premiers mots sont une ode à la victoire de Wolfe.) Les conservateurs se moquent des critiques. Ils n'ont qu'un objectif: la victoire électorale en 2015.

On prétend informer les citoyens, mais il ne s'agit pas d'information. On est ici dans l'univers de la propagande. Comme avec ces attaques contre les géants de la téléphonie cellulaire ou ces publicités télévisées faisant la promotion de la Subvention canadienne pour l'emploi, qui n'existe toujours pas. Ces deux campagnes ont coûté à elles seules 9 et 2,5 millions. Plus de 11 millions en fonds publics dépensés en pure perte.

Étrange hasard, les campagnes de publicité les plus coûteuses (40 millions pour la promotion des ressources naturelles et 11 millions pour la formation de la main-d'œuvre) coïncident avec les thèmes que chérissent les conservateurs, nous apprenait la Canadian Press cette semaine.



Et pendant que le gouvernement vend sa salade, il s'emploie discrètement à désarmer ceux qui le contestent, le scrutent et le questionnent. Des citoyens aux parlementaires, en passant par le directeur parlementaire du budget (DPB).

Ainsi, nous révélait *Le Devoir* ces derniers jours, les avocats du gouvernement fédéral auront accès à toute la jurisprudence de la Section d'appel des réfugiés (SAR) et à celle du Tribunal de la sécurité sociale, qui entend les appels, entre autres, en matière d'assurance-emploi. Les avocats des plaignants et demandeurs n'auront, en revanche, accès qu'à une partie des décisions, soit celles que les deux organismes voudront bien rendre publiques.

«Inacceptable» et «inéquitable», s'est insurgé le Barreau du Québec, car cela met le citoyen en position désavantageuse face au tout-puissant gouvernement. Et comme si cela ne suffisait pas, la SAR a invoqué le coût trop élevé de la traduction pour justifier sa décision.

L'obstruction prend d'autres formes. Le DPB, qui a pour rôle d'aider les députés à garder le gouvernement responsable, doit depuis plusieurs mois faire des demandes d'accès à l'information pour obtenir des documents que le gouvernement ne veut pas lui donner. On apprenait cette semaine qu'il doit en plus payer les frais exigés pour le traitement de demandes importantes. Le Parlement paie donc pour avoir accès aux documents nécessaires à l'exercice de ses fonctions de chien de garde!



Ça ne s'arrête pas là. Le gouvernement appuie aussi les projets de loi de ses députés qui ciblent les bêtes noires conservatrices. Après les dirigeants syndicaux, les activités politiques des organismes de bienfaisance, c'est au tour des fonctionnaires indépendants du Parlement d'être dans la mire.

Un projet de loi «visant à soutenir l'impartialité politique des agents du Parlement» (C-520) doit faire l'objet d'un premier vote cet hiver. Il prévoit que le directeur général des élections, le vérificateur général, les commissaires aux langues officielles, à l'information, à la protection de la vie privée et j'en passe s'engagent par écrit à se conduire de façon non partisane dans l'exercice de leurs fonctions. Leurs employés devraient faire la même chose.

Quant aux personnes qui convoitent un poste dans leur bureau, elles devraient produire une déclaration indiquant si elles ont occupé un poste partisan au cours des dix années précédentes. Le clou? Tout parlementaire pourrait demander par écrit à un agent du Parlement d'examiner une allégation de conduite partisane contre un de ses employés. Belle chasse aux sorcières en perspective.

Prises individuellement, ces manœuvres peuvent paraître dérisoires, mais leur effet cumulatif est un déséquilibre toujours plus grand entre les pouvoirs du premier ministre et ceux des élus et des citoyens. Cela alimente le désintérêt et le désengagement qui, à leur tour, créent un terrain fertile pour les abus de pouvoir.

Rien de tout cela n'arrive encore à susciter un véritable sursaut d'indignation populaire, ce dont le gouvernement tire parti. Il sait qu'une partie de la population ne se soucie que de son portefeuille et de ses intérêts particuliers. Tant qu'il lui offre des baisses d'impôt, elle est contente et se fiche du reste. C'est d'ailleurs cette attitude qui, poussée à son extrême, mène à un phénomène comme la popularité quasi inébranlable de Rob Ford à Toronto.



Recep Tayyip Erdogan à son arrivée au parlement la semaine dernière pour y prononcer un discours sur le contentieux avec les juges.

ANALYSE

Les confrères ennemis de la Turquie

Le premier ministre Erdogan a juré la perte du mouvement de l'imam Gülen, qu'il accuse d'être derrière les trois vastes enquêtes anticorruption

MARC SEMO

«Agent des juifs», «sale Arménien», «la-quis des Américains»: chaque jour, sans cesse depuis bientôt un mois, arrivent menaces et insultes. «Quand un pouvoir souffle la haine, tout peut arriver et l'État de droit est aujourd'hui menacé», soupire Abdullah Bozkurt, chef du bureau d'Ankara de *Today's Zaman*, version anglaise du quotidien *Zaman*, premier tirage du pays et vaisseau amiral de l'empire de presse de la confrérie islamiste de Fethullah Gülen, imam septuagénaire réfugié aux États-Unis depuis 1999. Longtemps alliée de l'AKP — le Parti de la justice et du développement, mouvement islamo-conservateur du premier ministre, Recep Tayyip Erdogan, au pouvoir depuis 2002 —, la très influente *Cemaat* (la communauté), comme l'appellent ses membres, est désormais devenue l'ennemi à abattre pour le premier ministre. Il accuse la confrérie, également toute-puissante dans l'éducation grâce à ses réseaux d'écoles, d'être derrière les trois grandes enquêtes anticorruption qui ont entraîné le 17 décembre l'arrestation d'une vingtaine de personnes — hauts fonctionnaires, directeurs de banque et deux fils de ministres — et dont il pense être la véritable cible.

«C'était une tentative de coup d'État judiciaire, une tache noire dans l'histoire de la démocratie turque», martèle Erdogan, dénonçant un complot d'Israël, des Américains et des lobbys financiers, vilipendant cet «État dans l'État», ce «gang» qui en serait l'outil grâce à ses hommes infiltrés au plus haut niveau de l'État. «L'empire de la peur instauré par cette organisation, notamment dans la justice et la police, doit être mis en lumière», clamait mercredi Recep Tayyip Erdogan.

L'AKP et les «gülenistes» partagent peu ou prou la même vision d'un islam modéré, même si ces derniers privilégient la société civile sur le politique et affichent des choix en politique étrangère plus clairement pro-occidentaux.

Cette guerre pour le pouvoir est d'autant plus implacable que chacun des deux camps y joue sa survie. Les journaux affiliés se déchangent, débattant jour après jour des révélations accablantes sur l'ennemi.

Purges

Erdogan a remanié son gouvernement, chassant la moitié des ministres ébloués ou jugés peu fiables, pour créer «un cabinet de guerre», et a lancé des purges massives dans la police, limogeant plus de 2500 hauts responsables. Les entreprises liées à la confrérie sont sous pression, ainsi que leur principal établissement financier, Asya Bank. «La purge est encore plus systématique qu'après le 28 février 1997, quand l'armée avait contraint à la démission le premier ministre islamiste Necmettin Erbakan [le mentor d'Erdogan], car les militaires connaissent moins le mouvement islamiste», reconnaît un juriste proche de la confrérie.

Pris par surprise et paniqué par les enquêtes, le premier ministre s'est lancé dans des initiatives pour le moins étranges concernant un pays candidat à l'Union européenne. Il a donné l'ordre à la police de ne pas obéir aux directives des procureurs. Ceux qui gément sont mutés d'office par le nouveau ministre de la Justice, Bekir Bozdog, passant outre le Conseil supérieur de la magistrature (HSYK), devenu indépendant depuis la réforme de 2010. Le premier ministre veut maintenant le mettre sous tutelle par une nouvelle réforme, clamant que ses membres sont en majorité des gülenistes.

La principale force d'opposition de gauche, le CHP, social-démocrate, s'indigne. Le président de la République, Abdullah Gül, affiche pour sa part toujours plus clairement sa distance d'avec l'autoritarisme du premier ministre et s'active pour tenter de trouver un compromis acceptable par Bruxelles et une Union

toujours plus inquiète. Le bras de fer continu captive une opinion publique peu habituée à un tel déballeage.

Fracas

Cette crise de régime est la plus grave depuis le retour à la démocratie, après le coup d'État militaire de 1980. «Il y a certes l'urgence de la question morale, mais ce qui se passe met en cause la démocratie elle-même, car la séparation des pouvoirs en est le pilier», s'indigne Haluk Öz-

dalga, vice-président de la commission UE-Turquie, qui a démissionné avec fracas de l'AKP, indigné de la dérive d'Erdogan. Seuls 7 parlementaires sur les 326 de l'AKP l'ont pour l'instant imité. «Les autres attendent, estimant que le premier ministre garde toujours la main, mais s'il trébuche vraiment, ils le lâcheront», explique ce parlementaire qui fut longtemps social-démocrate, avant de rallier en 2007 un AKP qui semblait alors porteur des réformes. Tout se jouera lors des élections municipales de mars, véritable test des rapports de force. Dans les sondages, l'AKP continue de caracoler en tête avec 40% des suffrages, mais il risque de perdre des villes symboles comme Istanbul ou Ankara.

Les intellectuels et l'opposition de gauche sont divisés sur l'attitude à adopter dans l'affrontement entre l'AKP et la *Cemaat*. L'autoritarisme croissant d'Erdogan, élu, est-il plus ou moins dangereux que le pouvoir occulte des gülenistes? Mais il est déjà certain que cette guerre au sommet donne un sérieux coup à la crédibilité de l'ensemble du processus de réformes menées depuis dix ans. «La Turquie aujourd'hui ne serait même pas admise comme pays candidat, soupire un diplomate européen, car elle ne remplit plus les critères de base, c'est-à-dire des institutions démocratiques et un État de droit qui fonctionne.»

«Ce qui se passe met en cause la démocratie elle-même»

Libération

CHINE

SUITE DE LA PAGE B 1

«rêve chinois est de bâtir un pays qui soit le plus puissant au monde, et la première puissance militaire de la planète». Malgré ces relents militaristes, le nouvel Empire chinois maintient que son effort colossal dans le domaine militaire est de nature «pacifique».

L'objectif d'un missile hypersonique, note néanmoins le professeur Yang Yuhui de l'Institut aéronautique de Nankin, «est bel et bien de déjouer et de pénétrer» le système de défense antimissile d'un pays tiers. La Chine, qui consacre des ressources considérables à la recherche sur les missiles hypersoniques, a bâti en 2012 la plus grande soufflerie hypersonique du monde et, selon une source, pas moins de 100 groupes de scientifiques sont mobilisés par ce programme.

Embargo

Bien que l'armée mette systématiquement en avant ses propres capacités d'innovation, elle s'est en réalité débrouillée pour obtenir les éléments essentiels de ce dont elle a besoin en Europe, et notamment en France. La situation peut paraître paradoxale, puisque l'Europe soumet la Chine à un embargo sur les ventes d'armes depuis la répression sanglante de la place Tiananmen, en juin 1989. En réalité, cette sanction est contournée, car la vente de matériel dit «à double usage» (civil et militaire) n'est pas explicitement proscrite.

En Chine, selon une longue enquête publiée le mois dernier par l'agence Reuters, la plupart



Le budget de l'armée chinoise ne cesse d'augmenter.

des navires militaires de surface modernes et les sous-marins ultrasilencieux sont équipés de moteurs franco-allemands; les destroyers sont munis de missiles mer-air, d'hélicoptères anti-sous-marins et de sonars français; les moteurs des bombardiers et des avions de chasse maritimes sont britanniques.

Toujours selon cette enquête, qui se fonde sur les données de l'organisme indépendant Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), Eurocopter a fourni les plans d'hélicoptères de transport et d'attaque chinois. Paris, qui a vendu à Pékin pour près de 3 milliards de dollars de licences et de matériel, serait désormais le plus gros fournisseur militaire européen de l'APL. Le cœur du dispositif chinois est son système de positionnement global Beidou, sans lequel l'armée devrait utiliser le GPS russe ou

américain. Une dépendance périlleuse puisque Washington a plusieurs fois «dérégulé» son GPS pour faire dévier des missiles chinois. Or, là encore, le déploiement de ce GPS chinois à usage militaire n'a été possible que grâce à l'Europe, via un partenariat avalisé par la Commission de Bruxelles avec le consortium travaillant à la mise en place du GPS européen Galileo.

Fort de cette carte de visite, des officiels chinois ont pu acheter matériel et technologies auprès de nombreuses compagnies du Vieux Continent. L'armée a ainsi acquis en 2003 les indispensables horloges atomiques suisses sans lesquelles il n'y aurait eu ni Beidou... ni missile hypersonique, puisque celui-ci a besoin de ce guidage.

Libération

PERSPECTIVES

COMMISSION SUR LA CHARTE

La 1^{ère} semaine à Bernard Drainville

Les libéraux de Philippe Couillard peinent à se positionner

À la première semaine des consultations en commission parlementaire sur la charte de la laïcité, le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, Bernard Drainville, calme et posé, était comme un poisson dans l'eau. Il faut dire qu'une majorité de participants favorisaient la charte tandis que les opposants, même les Townshippers qui, dans leur mémoire, avaient des mots durs pour dénoncer le projet de loi 60, se sont montrés respectueux. Tchadorisés, pour ainsi dire, les libéraux ont mal paru. Mais ils n'allaient pas laisser le ministre péquiste s'en tirer aussi facilement.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

À la guerre comme à la guerre. Les libéraux ont brisé la règle voulant que les mémoires déposés en vue d'une commission parlementaire, et que tous les membres de la commission ont en leur possession, ne soient rendus publics que le jour de la parution de leurs auteurs. Ils ont coulé à *La Presse* le mémoire du Barreau du Québec sur le projet de loi 60, une analyse étoffée qui en contestait les assises juridiques. Puis, dans le même quotidien vendredi, il y a eu la fuite du mémoire tout aussi dévastateur de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ).

« On ne souhaite pas que notre mémoire soit utilisée de façon politique », a exigé la bâtonnière, Johanne Brodeur, mécontente de la fuite. Trop tard, c'est déjà fait.

Mardi, le porte-parole libéral en matière de laïcité, Marc Tanguay, n'avait pu répondre aux journalistes qui lui demandaient, à répétition, si une enseignante pourrait porter le tchador à l'école. Mercredi, Marc Tanguay avait trouvé une réponse: la demande d'accommodement serait refusée par la direction de l'école, comme si ça allait de soi. Pour les autres employés de l'État, le port du tchador pourrait être accepté, au cas par cas. Jeudi, un journaliste lui a demandé à la blague: « Quelle est votre position quotidienne sur le tchador? » Marc Tanguay ne l'a pas trouvé drôle.

En fait, ce que Marc Tanguay a tenté d'exprimer, c'est que la position libérale est de respecter intégralement les chartes québécoise et canadienne des droits. À l'exception, cependant, de l'obligation de fournir et de recevoir les services publics à visage découvert. Les libéraux soutiennent que cette obligation générale est conforme aux chartes. Or tant le Barreau du Québec que la CDPJ, dont les libéraux pourtant se réclament, affirment le contraire: il faudrait accorder à une employée de l'État ou une citoyenne qui fait affaire avec l'État un accommodement pour lui permettre de porter tout signe religieux qu'elle choisit, que celui-ci soit prescrit ou non par sa religion, d'ailleurs.

Le problème avec la position libérale, c'est qu'il est difficile d'être cohérent quand l'état du droit, c'est le cas par cas. Les libéraux reconnaissent eux-mêmes qu'ils ont du mal à passer leur message auprès de l'électorat francophone. Du cas par cas où la victime de la discrimination qui demande l'accommodement à le gros bout du bâton plutôt que la citoyenne qui s'offusque que des femmes, après 100 ans de féminisme, arborent des symboles de soumission et de ségrégation.

Une plainte

Cette semaine, *The National Post* rapportait que la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse avait avalisé un accommodement accordé à un homme de confession musulmane qui ne voulait pas entrer en contact avec des femmes. Dans une classe d'aïkido, un sport de combat, l'instructeur, à la demande du musulman, avait séparé le groupe en deux, les femmes d'un côté et les hommes de l'autre, pour éviter tout contact entre eux. L'homme avait aussi refusé de serrer la main des participantes à la fin de l'exercice, comme c'est l'usage. La plainte d'une jeune femme, qui s'était sentie humiliée et traitée comme « une citoyenne de deuxième ordre », a été rejetée. C'est ça, l'état du droit au Canada.



Le ministre Bernard Drainville à son arrivée jeudi à la commission.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

À lire les mémoires du Barreau et de la CDPJ, il est clair que le projet de loi 60 n'est pas conforme aux chartes. Même les éléments qui font consensus chez les députés des différents partis de l'Assemblée nationale, comme les balises supplémentaires relatives aux accommodements religieux, l'obligation d'avoir le visage découvert et l'espèce de primauté que les parlementaires veulent accorder à un des droits garantis par la Charte des droits, soit celui de l'égalité entre les hommes et les femmes.

C'est l'approche légaliste, parfaitement légitime. Mais il s'est exprimé devant la commission parlementaire des points de vue qui sont tout aussi légitimes, notamment de la part de la Coalition laïcité Québec et des groupes de femmes comme Pour le droit des femmes (PDF Québec) et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS).

La Coalition laïcité Québec a plaidé pour un parachèvement de la laïcité de l'État amorcé par la Révolution tranquille. Cela n'a rien à voir avec un repli identitaire, une thèse qu'a défendue un autre participant, le philosophe Michel Seymour. Ce n'est pas un nationalisme conservateur. « Ça n'a rien de réactionnaire », a soutenu un porte-parole de la Coalition, André Lamoureux.

Le droit des femmes

Le voile islamique, encore lui, fait partie des signes religieux qui « transmettent et sont porteurs d'une idéologie », a affirmé Leila Bensalem, de la Coalition. Ils n'ont pas leur place au sein de l'État.

Pour sa part, le groupe PDF Québec « dit non au recul par rapport au droit des femmes sous prétexte de liberté religieuse. Ce serait une

trahison de toutes les luttes menées par des générations de Québécoises », a déclaré sa présidente, la sociologue Michèle Sirois. « Tolérer le port de symboles sexistes par des employés des services publics implique tacitement une acceptation de la discrimination fondée sur le sexe. [...] Depuis des millénaires, certains symboles ont un sens et malheureusement, ce sens est dévastateur pour les femmes. »

Bernard Drainville a perdu un peu de sa sérénité quand il a parlé des « anti-charte » qui se targuent de détenir une « supériorité morale » par rapport aux tenants de la charte de la laïcité. « Je crois qu'ils devraient reconnaître la légitimité de notre position », a-t-il dit. Le ministre ne prise guère les accusations de racisme et d'intolérance qui fusent à l'endroit de citoyens qui sont favorables au projet de loi 60.

Dans la même veine, le ministre se défend de verser dans le populisme, comme l'a accusé Michel Seymour, entre autres. « Il y en a qui n'aimaient pas mon ton à Radio-Canada. Ils trouvaient que c'était un ton trop parlé », a rappelé l'ancien journaliste, mais aussi fils de « farmer », comme il l'a souligné. « Je suis capable de parler au monde dans des mots qui sont aisément accessibles et rendre toute la complexité des idées du débat », a-t-il argué.

Et les gens, quel que soit leur niveau d'éducation, sont capables de se faire « une tête » même si l'enjeu est complexe. « J'ai toujours fait une distinction entre l'éducation et le jugement. » Marc Tanguay aurait peut-être quelques leçons à prendre de son adversaire péquiste.

Le Devoir

LA VOIE

SUIITE DE LA PAGE B 1

Malgré les efforts dans l'entretien, de 24 % à 44 % des sommes réservées aux infrastructures depuis 10 ans sont allées dans de nouvelles routes — autoroute 25, autoroute 30, autoroute 50, route 85, autoroute de la réserve des Laurentides —, note Michel Gagnon. Bref, les partis au pouvoir semblent toujours tentés de promouvoir de nouvelles routes plutôt que d'entretenir les infrastructures existantes. Comme dans le temps de Duplessis.

« On n'a encore rien vu: le gouvernement Marois a promis des investissements récents de 7 milliards dans les infrastructures, comme un système de train léger sur le pont Champlain, sans savoir d'où viendra l'argent. Et ça risque d'empêcher à l'approche des élections », dit Fatima Houada-Pepin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'infrastructures.

Le ministre des Transports, Sylvain Gaudreault, veut justement écarter l'influence de la politique dans la gestion des infrastructures. C'est pour ça qu'il propose la création d'une Agence des infrastructures de trans-

port, qui emploierait 90 % des 6500 fonctionnaires actuels du MTQ. Cette agence générerait plus de 5,6 milliards de dollars par année en toute indépendance, fait valoir le ministre Gaudreault.

Compétence ou favoritisme?

Des ingénieurs du secteur privé interrogés par *Le Devoir* voient d'un bon œil la mise sur pied d'une telle agence. La France a « dépolitisé » avec succès la planification et l'aménagement du fameux viaduc de Millau en confiant sa mise en œuvre à un groupe d'experts indépendants, note un ingénieur.

Sans le « carcan » de la Loi sur la fonction publique, l'agence pourrait aussi offrir des conditions de travail comparables à celles des firmes de génie-conseil. Au-delà du salaire, des ingénieurs disent qu'ils seraient attirés par ce milieu de travail stimulant, où leur travail serait mis en valeur.

« Il y a du talent au MTQ, mais les ingénieurs sont toujours pris à gérer des crises. Vous avez vu cette semaine: des ingénieurs cherchaient des fissures sous les viaducs à coups de marteau et prenaient des photos de poutres maganées », dit un ingénieur qui a demandé à garder l'anonymat.

« Pas besoin d'une agence des infrastructures pour recruter des ingénieurs. On avait les meilleurs ingénieurs quand j'étais ministre des Transports. On ne confiait pas tout le travail au secteur privé », souligne de son côté Lucien Lessard, qui a été membre des deux gouvernements de René Lévesque.

Comme bien d'autres observateurs, cet expoliticien se méfie comme de la peste des « agences », qui échappent à l'imputabilité de l'Assemblée nationale. « Regardez ce qui se passe à l'Agence du revenu. C'est le bordel. Ils n'arrivent pas d'écaurer le simple citoyen, qui est présumé fraudeur. Le ministre ne répond même pas aux questions, il laisse l'Agence répondre à sa place », dit Lucien Lessard.

D'après lui, le gouvernement Marois devrait tirer des leçons de l'affaire Charles Lapointe. L'ancien dirigeant de Tourisme Montréal a mené un train de vie princier durant 20 ans et a quitté cette « agence indépendante » avec une indemnité de départ de plus de 600 000 \$ avec la bénédiction d'un conseil d'administration à la fois ignorant et complaisant. Il a fallu l'intervention du vérificateur général pour mettre fin au « bar ouvert ».

Le Devoir

Piéger les libéraux



MICHEL DAVID

De façon générale, il faut reconnaître les efforts de la Coalition avenir Québec pour trouver des solutions aux problèmes économiques et financiers auxquels le Québec est confronté.

Le plan de réduction des dépenses de l'État que le député de Lévis, Christian Dubé, doit dévoiler bientôt en laissera sans doute certains sceptiques, comme le Projet Saint-Laurent, mais la CAQ tente au moins d'offrir une solution de remplacement au gouvernement Marois plus constructive que le Parti libéral, dont le programme économique semble consister essentiellement à dénigrer tout ce qu'il fait.

Consacrer la moitié des 550 millions additionnels que le Québec va toucher au titre de la péréquation pour réduire la taxe santé ne stimulerait que très modestement la croissance économique, mais soulager un peu les contribuables ne ferait pas de mal non plus.

Certes, il fut un temps où l'idée aurait fait pousser des cris d'indignation à François Legault. Dix jours avant les élections du 26 mars 2007, Jean Charest s'était attiré ses foudres quand il avait promis de retourner aux contribuables les 700 millions additionnels qu'il avait réclamés d'Ottawa, soi-disant pour assurer la pérennité des grands services sociaux. Porte-parole du Parti québécois en matière de finances, M. Legault avait dénoncé cette duplicité et menacé de renverser le gouvernement minoritaire fraîchement élu, mais la nouvelle ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, n'avait pas cru à ce bluff.

Cela dit, M. Legault a parfaitement le droit de se prévaloir du « droit d'évaluer » qu'a jadis revendiqué Philippe Couillard et qui permet aujourd'hui au chef libéral de multiplier les virages à 180 degrés.

◆ ◆ ◆

Si la taxe santé a été maintenue, Pauline Marois n'a jamais dit qu'elle était éternelle. Puisque les 550 millions additionnels de péréquation n'étaient pas prévus, en consacrer la moitié à réduire la taxe ne devrait pas retarder le retour à l'équilibre budgétaire.

En principe, cela ne suffirait pas à convaincre la CAQ d'appuyer le prochain budget, puisqu'elle exige le déficit zéro dès 2014-2015, mais, qui sait, la pensée de M. Legault continuera peut-être d'évoluer.

Une entente concernant le budget aurait un effet déterminant sur le débat au sujet de la charte de la laïcité. Dans l'état actuel des choses, le projet de loi 60 ne pourra pas se rendre à l'étape de l'étude article par article avant que le gouvernement soit renversé ou qu'il décide lui-même de déclencher des élections avant de tomber.

En revanche, s'il survit jusqu'à l'automne ou même jusqu'au printemps 2015, un compromis avec la CAQ permettant d'en préserver l'essentiel pourrait permettre son adoption. Les libéraux ont les moyens d'y faire obstruction pendant un bon moment, mais il y a des limites.

La députée péquiste de Champlain, Noëlla Champagne, qui siège à la commission parlementaire, a peut-être commis une indiscretion en laissant entendre au *Nouveliste* que son collègue Drainville serait ouvert à un compromis.

« Quand on écoute le ministre comme il faut, on comprend que Bernard ne veut pas laisser d'ouverture maintenant. Il se retranche derrière un mutisme de bon aloi. S'il commence à mettre du slack dans la poulie maintenant, ça ne marchera pas », a-t-elle déclaré.

S'il refuse catégoriquement d'envisager le recours à la clause « nonobstant », c'est bien sûr pour ne pas reconnaître implicitement l'inconstitutionnalité de son projet, mais sans doute aussi pour ne pas indisposer la CAQ. Éviter les mises à pied en assortissant l'interdiction des signes religieux d'une clause dite « grand-père » pourrait aussi favoriser un rapprochement.

◆ ◆ ◆

En réalité, il ne s'agit pas tellement de savoir si le PQ et la CAQ peuvent s'entendre. Quand on veut, on peut. La véritable question est: ont-ils intérêt à le faire? S'il estime que la version dure de la charte peut l'assurer d'une majorité de sièges, ce qui n'est pas acquis, le gouvernement ne fera aucun compromis significatif. Dans le cas contraire, une entente sur le dos des libéraux pourrait être avantageuse pour les deux partis.

Si la charte de la laïcité était adoptée avant le déclenchement des élections, le PLQ serait très embarrassé lors de la campagne électorale. Philippe Couillard a déclaré qu'il faudrait lui passer sur le corps avant de violer les droits fondamentaux, mais s'engagerait-il à rétablir le libre port des signes religieux s'il devenait premier ministre?

Le débat sur la laïcité était peut-être incontournable, mais une fois qu'il sera clos, il est douteux que la population laisse les libéraux l'y replonger, comme ils l'avaient fait en promettant de défusionner les municipalités qui le souhaitaient. Inversement, les opposants à la charte que le PLQ tente de fédérer ne lui pardonneraient pas de baisser les bras. Déjà empêtré dans le tchador, M. Couillard doit prier le ciel de ne pas se retrouver devant ce dilemme.

Le débat sur la laïcité était peut-être incontournable, mais une fois qu'il sera clos, il est douteux que la population laisse les libéraux l'y replonger, comme ils l'avaient fait en promettant de défusionner les municipalités qui le souhaitaient. Inversement, les opposants à la charte que le PLQ tente de fédérer ne lui pardonneraient pas de baisser les bras. Déjà empêtré dans le tchador, M. Couillard doit prier le ciel de ne pas se retrouver devant ce dilemme.

Le débat sur la laïcité était peut-être incontournable, mais une fois qu'il sera clos, il est douteux que la population laisse les libéraux l'y replonger, comme ils l'avaient fait en promettant de défusionner les municipalités qui le souhaitaient. Inversement, les opposants à la charte que le PLQ tente de fédérer ne lui pardonneraient pas de baisser les bras. Déjà empêtré dans le tchador, M. Couillard doit prier le ciel de ne pas se retrouver devant ce dilemme.

Le Devoir

mdavid@ledevoir.com

ÉDITORIAL

AUDIENCES SUR LA CHARTE

Le débat s'organise

Des esprits chagrins doutaient de l'intérêt de la commission parlementaire sur la charte de la laïcité qui s'est ouverte cette semaine: tout n'avait-il pas été dit? Mais cette commission a un grand mérite: celui d'organiser le débat. D'un côté la vision légaliste de la société, de l'autre sa vision politique. Et il ne faudrait pas croire que l'une est plus légitime que l'autre.

La première semaine d'audiences de la commission parlementaire sur le projet de loi 60 aura, comme on pouvait s'y attendre, donné lieu à des moments loufoques, où le ridicule des propos l'emporte sur le malaise à les entendre. Les réseaux sociaux en font déjà leurs choux gras. À quoi s'ajoutaient vendredi les appels à la démission de ministres péquistes. À chacun le sien: Québec inclusif qui veut dégommer Bernard Drainville, les libéraux qui en demandent autant de Bertrand St-Arnaud. Allons, un peu de calme, on en a encore pour des mois!

Ces dérives écartées, il reste qu'un débat de fond se tient. En commission, les participants, généralement bien préparés, sont interrogés par des représentants de tous les partis, ce qui permet d'aborder leurs propos sous tous les angles. Les mémoires du Barreau du Québec comme de la Commission des droits de la personne (rendus publics par une fuite politiquement opportune...) ajoutent à la mise en valeur de l'importance des enjeux en cause. Ils ne sont toutefois pas un point final: le fait que nous soyons une société de droit n'implique pas que celui-ci soit statique.

La Commission des droits de la personne du Québec en offre elle-même un exemple probant. En 1982, il a fallu ajouter nommément la grossesse comme motif de discrimination dans la Charte québécoise des droits de la personne parce qu'invoquer la discrimination selon le sexe ne suffisait pas. Perdre son emploi parce qu'on était enceinte était jusque-là légal puisque, comme le veut l'analyse juridique qui ne voit les dossiers qu'en pièces détachées, ce n'était pas toutes les femmes d'une entreprise donnée qui étaient ainsi congédiées! Si la Charte a finalement été modifiée par les élus, c'est grâce à la pression de groupes féministes qui trouvaient que cette argutie juridique n'avait aucun sens. Le juriste n'est pas un sociologue: il applique des règles. Seul le jeu d'un ensemble de forces sociales finira par faire bouger celles-ci.

L'analyse que fait la commission sur la charte de la laïcité n'en est donc pas une d'opportunité politique, mais de solidité juridique. Le Barreau ne l'évalue pas autrement. Vu l'état actuel du droit canadien, où la croyance sincère d'un individu sert de premier référent, il est clair que l'ensemble du projet de loi 60 du gouvernement Marois est en eaux troubles. Mais il est loin d'être indéfendable: des juristes pensent autrement que l'avis du Barreau; tout point de droit se conteste; et des questions qu'on croyait chose jugée peuvent être revisitées (ainsi de la prostitution ou du suicide assisté).

Surtout, il y a les forces sociales, ce regard plus large qu'offrent les audiences de la commission parlementaire: syndicaliste, philosophe, anthropologue, ex-élu, activistes, citoyens... ont défilé cette semaine. On se perd parfois dans des considérations byzantines mais on entend les craintes de pertes d'emplois, que le gouvernement ne peut ignorer. Et l'on constate le terrain que le religieux ne cesse de grignoter (un appel à la prière à la garderie!), preuve de la pertinence qu'un État s'interroge sur des situations inimaginables au moment de l'adoption des chartes des droits et qu'il cherche à compléter la mise en place d'une laïcité entamée au Québec depuis les années 1960.

Suggérer d'ajuster les instruments juridiques à la réalité, en débattre, même y arrimer des élections, cela s'appelle jouer son rôle politique. Et cela a encore de l'importance en démocratie.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Danger public

Il y aurait 500 infrastructures routières propriété du ministère des Transports susceptibles de perdre des morceaux de béton. Cela n'arrive pas tous les jours, mais une seule fois est de trop, comme cela s'est produit cette semaine lorsqu'inopinément un morceau de béton est tombé d'un viaduc sur une auto. Au jeu des probabilités, il y a peu de chances que cela se reproduise, mais un viaduc sur trois étant en mauvais état, tout peut arriver.

Le ministère des Transports est à conclure une analyse des 500 viaducs présentant des risques d'effritement de leur revêtement de béton. On peut croire que les mesures nécessaires seront prises. On sait à Québec qu'il y aurait un prix politique élevé si un deuxième incident survenait. Cela mettrait encore plus en évidence les causes profondes du délabrement de nos infrastructures, qui n'ont à voir que superficiellement avec les conditions climatiques.

Cet incident ravive le débat sur la capacité du ministère des Transports de remplir adéquatement son mandat après avoir laissé au fil des années son « expertise » migrer vers le secteur privé. Dès lors, on introduisait dans la gestion des projets le facteur profit absent lorsque le travail de conception et de surveillance des travaux relevait des fonctionnaires. Ce modèle d'impartition a d'abord fleuri à Laval, dont les contribuables ont fait les frais, comme l'a exposé la commission Charbonneau. Le rapport Duchesneau affirmait qu'en plus d'avoir perdu le contrôle sur ses projets, le ministère des Transports a assumé des factures de 79% à 131% plus élevées que s'il avait dirigé lui-même les travaux.

La nécessité de redonner au gouvernement la responsabilité et les moyens d'assumer ses responsabilités est indubitable. Le ministre Sylvain Gaudreault préconise de créer une Agence des infrastructures de transports qui serait à distance du pouvoir politique et prendrait seule la responsabilité de planifier, de développer et de gérer les actifs routiers. Elle aurait la capacité de recruter les meilleurs ingénieurs et de pouvoir mieux les rémunérer. Un projet de loi à cet effet a été déposé en décembre.

Plusieurs doutent qu'une agence ferait mieux que le ministère si on lui redonnait les moyens adéquats. La politique étant ce qu'elle est, échapperait-elle aux interventions ministérielles? Beaucoup de questions se posent. En fait, le ministre précipite les choses car l'analyse en profondeur du problème n'a pas été faite. La commission Charbonneau se penchera bientôt sur le dossier du ministère des Transports. Mieux vaudrait attendre ses recommandations, ce qui permettrait au ministère de se consacrer entre-temps aux urgences que sont les infrastructures constituant un danger public.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Ma charte ne fait pas de victimes

En matière de justice, on dit que, non seulement il doit y avoir justice, mais aussi apparence de justice. Cette règle devrait nous inspirer dans l'élaboration du projet de charte sur la laïcité. En effet, non seulement l'état devrait-il affirmer haut et fort sa neutralité religieuse, mais il devrait aussi y avoir apparence de neutralité dans la fonction publique.

Avoir apparence de neutralité, ça signifie que toutes les personnes qui ont un contact direct avec les citoyens devraient s'abstenir d'afficher leurs convictions religieuses. Je dirais à vue de nez que cette approche touche environ 10% des fonctionnaires tout au plus. Mais pour tous les autres qui travaillent entre 4 murs dans des tours à bureaux, «Qu'est-ce que ça peut bien faire...» comme dirait Jean-Pierre.

Cette approche a le mérite de ne pas faire de victimes car les personnes visées

par la mise en application de la charte pourraient se voir offrir un autre emploi équivalent s'ils sont incapables de retirer leurs signes pour des raisons religieuses ou identitaires.

Cette approche est simple d'application, elle respecte les objectifs poursuivis par l'État en matière de laïcité et elle ne fait pas de victimes. C'est un point fondamental pour la mise en place d'une charte qui doit se faire la plus rassembleuse possible. Je me demande ce que le gouvernement attend pour donner cette assurance à tous les québécois et toutes les Québécoises.

André Boulianne
Magog, le 16 janvier 2014

Pont: payer en double

Lettre ouverte au ministre Denis Lebel

Monsieur le Ministre,
Votre intention de faire payer les usagers du futur pont Champlain est totalement injustifiée. Tout d'abord, il s'agit de

remplacer un pont dont le choix de la technologie ne répondait pas au climat hivernal que l'on connaît au Québec.

D'autre part, comme le gouvernement du Canada n'a pas de responsabilité en matière routière, et qu'il impose tout de même une taxe de dix cents le litre sur les carburants depuis des décennies, les automobilistes du Québec ont depuis longtemps payé le futur pont Champlain.

Je peux facilement comprendre l'opposition du gouvernement du Québec, de même que des élus municipaux de la grande Région de Montréal. Il y a au Québec 5 millions de détenteurs de permis de conduire qui vous disent: «pourquoi payer la taxe sur l'essence, si on doit payer en double pour un pont construit par celui qui nous taxe?» Et que dire des utilisateurs de la Voie maritime du Saint-Laurent qui imposent des coûts additionnels pour laisser libre court au passage des bateaux, ne sont-ils pas des usagers eux aussi?

André Mainguy
Longueuil, le 15 janvier 2013

REVUE DE PRESSE

La fausse note de Neil Young

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Sa voix haut perchée n'a pas perdu un brin de précision au fil des ans et son folk-rock-grunge continue de fasciner des milliers d'admirateurs. Musicalement parlant, Neil Young demeure une icône à 68 ans. Mais lorsqu'il s'agit de politique, le statut de l'artiste canadien est un peu moins consensuel, remarquait-on cette semaine, après sa sortie controversée contre les sables bitumineux.

Dimanche dernier, Neil Young entamait une minitournée baptisée «Honour the Treaties». Celle-ci vise à amasser des fonds pour appuyer un recours juridique de la première nation Chipewyan d'Athabasca, qui s'oppose au projet d'expansion de la mine Jackpine de Shell (à 70 km au nord de Fort McMurray). En conférence de presse, Young a livré une charge contre les sables bitumineux et contre un gouvernement conservateur pour qui «l'argent est une priorité absolue».

Il a comparé Fort McMurray à Hiroshima (comparaison qu'il avait déjà faite à Washington en septembre 2013), a indiqué n'avoir jamais vu quelque chose d'aussi «laid et destructeur» qu'un site d'extraction de sables bitumineux, et a soutenu que l'essentiel du pétrole albertain est consommé en Chine. Au chapitre des efforts personnels qu'il fait pour ne pas consommer de pétrole, Neil Young a vanté le fait qu'il conduit une voiture électrique.

Suivant ces commentaires, le *Calgary Sun* a invité Young à se concentrer sur la musique à l'avenir. «S'il y a une chose que les citoyens détestent, c'est de se faire dire quoi faire ou quoi penser par une célébrité riche», dit-on. Le *Sun* dénonce la comparaison exagérée avec Hiroshima, rappelant que la bombe atomique qui a dévasté la ville japonaise a fait plus de 70 000 morts.

Neil Young conduit une voiture électrique? Mignon, dit le *Sun*. Mais le chanteur oublie que l'électricité qui alimente

son véhicule provient de toutes sortes de sources d'énergie, y compris le polluant charbon. De toute façon, souligne-t-on, ce n'est pas de voitures électriques qu'ont besoin les autochtones de l'Alberta: ils ont plutôt besoin d'emplois, comme ceux qu'amène l'exploitation des ressources naturelles dans la région. Cela doit se faire dans le respect des règles environnementales, reconnaît le *Calgary Sun*, mais, selon lui, c'est déjà bien le cas.

Dans le *National Post*, Peter Foster écrit que la charge mal dirigée de Neil Young contre les sables bitumineux dessert les communautés autochtones qu'il espère aider. Foster rappelle qu'il n'y a pas de preuve que le taux de cancer élevé à Athabasca soit une conséquence de l'exploitation de la mine. Il relève également que la communauté Chipewyan profite économiquement de la présence de Shell dans le secteur — ce que le chef de la nation ne nie pas.

Comme le *Sun*, Foster estime que le meilleur espoir d'amélioration des conditions de vie des communautés éloignées «repose sur les emplois liés aux ressources naturelles»... plutôt que sur un soutien basé sur de fausses prémisses.

Partant du même incident, Don Braid écrit dans le *Calgary Herald* que l'inaction de la province en ce qui concerne l'adoption d'un plan de lutte contre les changements climatiques ouvre la porte à des critiques exagérées comme celles de Neil Young. En refusant d'agir, l'Alberta se rend vulnérable aux attaques et à la démagogie, croit Braid.

Charte et York

Dans un long éditorial publié mercredi, le *Globe and Mail* est revenu sur le projet de loi 60 du gouvernement Marois, dans le contexte de l'accommodement religieux accordé par l'Université York à un étudiant qui ne voulait pas participer à un atelier où des femmes seraient présentes. Le *Globe* écrit que la liberté de religion,

au Canada, est une valeur intrinsèque depuis bien avant l'adoption de la Charte des droits et libertés. Il rappelle qu'en 1807, Ezekiel Hart, un juif élu à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, n'avait pu siéger parce qu'il ne pouvait prêter serment sur la Bible. Mais 25 ans plus tard, cette même Chambre vota en faveur de l'émancipation politique des juifs — le Bas-Canada fut ainsi le premier territoire de l'Empire britannique à adopter une telle loi, plus d'un quart de siècle avant l'Angleterre.

Ce geste fut le premier d'une série faisant du Canada un pays où les gens de toutes les confessions ont pu pratiquer leur religion librement, pour autant que cela respecte les lois civiles. Le *Globe* estime qu'il y a un parallèle entre le cas Hart et la charte de la laïcité du gouvernement Marois: Hart aurait dû renier sa foi pour exercer une charge publique, ce que propose en partie la charte.

«C'est un immense pas en arrière par rapport à une tradition de tolérance et d'accommodement», estime le quotidien, qui pense que la charte créerait un nouveau régime de non-accommodement irraisonnable.

Cela dit, l'accommodement offert par York est injustifiable, ajoute le *Globe*. Les universités doivent accommoder les différences, mais pas si cela désavantage quelqu'un, nie l'égalité homme-femme ou ne respecte pas la non-discrimination raciale. Or, le cas de York franchit cette ligne, pense-t-on.

Quelques jours plus tôt, le *National Post* avait aussi dénoncé en éditorial la décision de l'Université. Selon le *Post*, le professeur qui a reçu la demande d'accommodement a bien agi en consultant différentes personnes et en cherchant une solution au problème: c'était là un réflexe intelligent. Mais le *Post* se décourageait de voir comment les experts en droits de la personne de l'Université ont pu bousiller le dossier.

IDÉES

MÉMOIRE DU BARREAU SUR LA CHARTE DES VALEURS

Une conception du droit qui équivaut à faire de la politique

GUILLAUME ROUSSEAU

Membre du Barreau du Québec et professeur de droit public à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

Le mémoire du Barreau concernant la charte des valeurs fait jaser et on comprend pourquoi. Le très vénérable ordre professionnel y développe un argumentaire sans nuances contre toute interdiction générale du port de symboles religieux. Même le port de la burqa lors d'un témoignage en cour trouve grâce à ses yeux. Son implacable syllogisme se résume comme suit: «Nous sommes pour le droit; le droit permet le port de la burqa; donc nous sommes pour la burqa.»

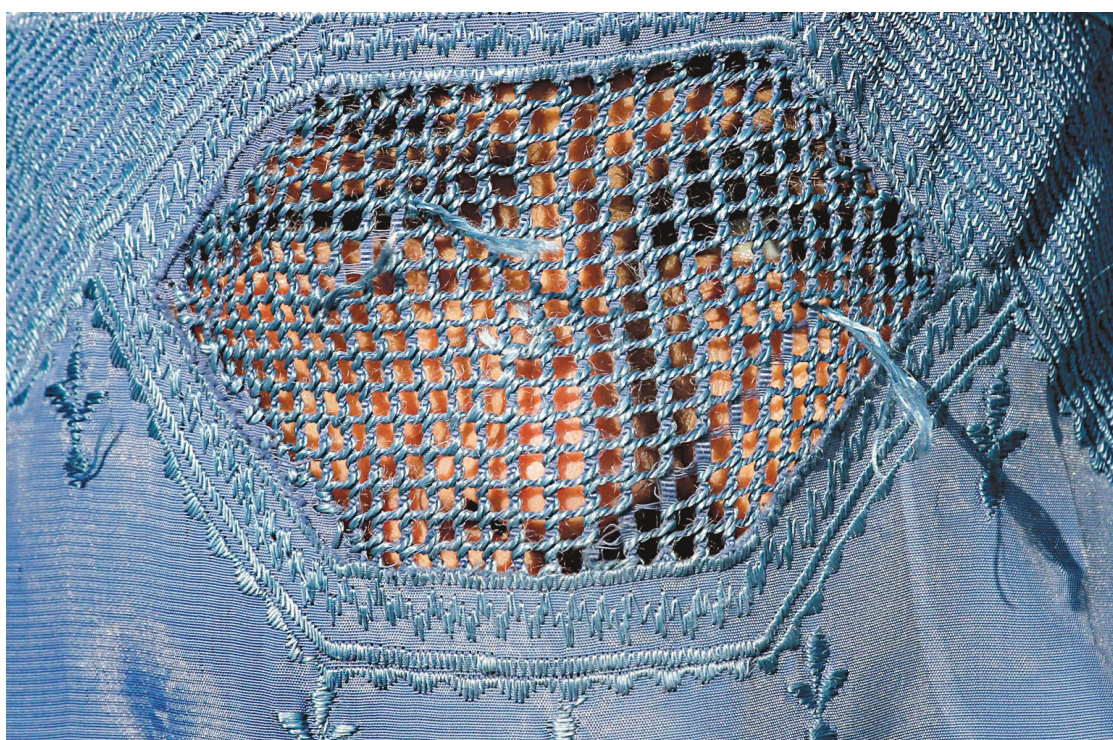
Pourtant, même en s'inspirant strictement du droit, le Barreau aurait pu développer une position beaucoup plus nuancée. Et il aurait eu avantage à la faire, notamment à la lumière d'une affaire récente au cours de laquelle la Cour supérieure a sévèrement critiqué le Barreau pour avoir pris une position politique en invoquant un argument de droit mal fondé.

L'affaire De Belleval contre Québec

Cette affaire remonte à 2011, au moment où la Ville de Québec et Québecor ont conclu des ententes concernant le futur amphithéâtre qui devrait permettre le retour des Nordiques. Puisque la Ville de Québec n'avait pas procédé par appel d'offres, certains adversaires politiques du maire Labeaume ont alors annoncé leur intention de contester ces ententes devant les tribunaux. Pour contrer les effets de l'incertitude créée par cette annonce, le Parti québécois déposa un projet de loi pour confirmer la validité de ces ententes. Puis, soudainement, des «montréalocentristes» et des «Québecorophobes», nombreux dans certains médias, se sont trouvés une vocation de spécialistes du droit municipal et du droit constitutionnel. C'était évident: les ententes étaient illégales, et le projet de loi inconstitutionnel! Avec d'autres, j'ai alors développé un argumentaire étayé pour défendre la légalité des ententes (la liberté contractuelle permet à la ville de procéder comme elle le veut sauf lorsqu'une loi limite clairement cette liberté) et le projet de loi constitutionnel (l'Assemblée nationale peut adopter une loi rétroactive en vertu de la Souveraineté du Parlement). En raison du brouhaha médiatique, cet argumentaire passa inaperçu, bien qu'il fût repris par des députés.

Dans ce contexte, on aurait pu s'attendre à ce que le Barreau éclaire le débat en utilisant sa crédibilité pour révéler l'état réel du droit sur la question. Il n'en fut rien, au contraire. Le Barreau canadien est allé en commission parlementaire défendre la position selon laquelle le projet de loi était contraire au principe de la primauté du droit. Il fut alors déculotté par un député au fait de l'état réel du droit.

Se croyant plus rusé, le Barreau québécois n'est pas intervenu en commission parlementaire, préférant défendre cette position devant la Cour supérieure. Il semble toutefois que cette dernière n'ait pas apprécié. Dans son jugement, qui confirme sans l'ombre d'une hésitation la validité des ententes et de la loi, elle mentionna que, et je



ASSOCIATED PRESS

En 2011, la position du Barreau sur la loi concernant le projet d'amphithéâtre de Québec de Pierre Karl Péladeau et Régis Labeaume avait été jugée mal fondée. Aujourd'hui, il s'oppose sans subtilité à l'interdiction de la burqa.

cite: «Sous le couvert de la primauté du droit, tout comme les demandeurs, le Barreau du Québec attaque en réalité l'opportunité pour le Parlement d'adopter une loi ayant des effets rétroactifs, pour conclure à sa nullité», ce qui revient à dire qu'il a fait de la politique. Puis, avant de reprendre les arguments évoqués au précédent paragraphe de la présente lettre ouverte, le tribunal ajouta que «la position du Barreau, formulée après l'adoption de la loi privée, est aussi mal fondée».

Après avoir été ainsi rappelé à l'ordre, le Barreau aurait pu tirer la leçon et se montrer par la suite plus prudent. À la lumière de son mémoire sur la charte des valeurs, force est de constater qu'il n'en est rien.

Manque de nuances

Notamment dans le but de ne plus être rabroué par les tribunaux, et d'ainsi préserver intacte son immense crédibilité d'organisme vital à l'État de droit, le Barreau pourrait se montrer beaucoup plus nuancé lorsqu'il prend position publiquement. Son objectif pourrait être de présenter le droit dans toutes ses nuances. Ce n'est pas ce qu'il fait en se prononçant contre l'interdiction relative de la burqa proposée par la charte des valeurs. Le Barreau se rallie aux juges majoritaires de la Cour suprême qui, en décembre 2012, dans R. c. N.S., se sont prononcés contre une interdiction générale du visage couvert lors d'un témoignage. Cependant, il ne mentionne pas que des juges du plus haut tribunal canadien — minoritaires, mais pas nécessairement pour toujours — ont plutôt dit qu'en droit canadien, une telle interdiction était légale, et ce, précisément au nom de la neutralité de l'État. Il ne s'agit là que d'un exemple parmi d'autres, parce qu'il serait possible de prendre pratiquement chaque point du mémoire du Barreau et de le nuancer en citant un courant jurisprudentiel omis ou une décision importante qui jette un éclair



LA PRESSE CANADIENNE

rage différent. Et cela va de soi puisque le droit est presque toujours sujet à interprétation.

Il ne s'agit pas de dire que le Barreau aurait dû prendre position pour la charte des valeurs. Il s'agit de dire que dans ce genre de débat politique, il devrait proposer un éclairage nuancé plutôt qu'une position tranchée. Cela diminuerait les risques qu'il défende une position mal fondée en droit et qu'il soit perçu comme prenant une position politique partisane, avec les conséquences que cela peut avoir pour sa crédibilité. Et il n'y aurait là rien de contradictoire avec sa mission consistant à défendre la primauté du droit, pour autant qu'il ait une conception de cette dernière qui soit conciliable avec la souveraineté du Parlement. Autrement dit, plutôt que de défendre une conception qui s'apparente à celle du «gouvernement des juges», il devrait défendre une position plus proche de celle du «gouvernement avec les juges», laquelle laisse une place prépondérante aux élus lorsque vient le temps de fixer les règles du vivre-ensemble. Ainsi, il ferait du droit. Et il laisserait les politiciens faire de la politique...

En attendant la colère



DAVID DESJARDINS

Ce qui est le plus génial avec *The Wolf of Wall Street*, c'est d'en avoir fait une comédie.

Du début à la fin, je me suis tapé sur les cuisses, même quand je savais bien qu'au fond, le dindon de la farce, c'était moi. C'est nous. La mère célibataire. Le retraité. L'anonyme de la classe moyenne qu'on amène à la rivière en jouant à la flûte cet air qui l'envoûte, sans savoir s'il pourra nager.

J'en entends déplorer que ce soit aussi drôle, aussi divertissant. À commencer par la fille d'un comparse de Jordan Belfort (le fameux «loup»), qui signait dans plusieurs journaux américains une lettre adressée aux artisans du film, qu'elle qualifie d'irresponsables.

Je comprends, je compatis. Son père l'a arnaquée elle aussi quand elle avait dix-huit ans. Elle a changé de vie, même de patronyme. Elle déplore qu'on ne parle pas des victimes de ces escrocs. Et pourtant, c'est absolument brillant d'avoir rendu aussi sympathique ce personnage de salaud qu'incarne Leonardo DiCaprio, sans pourtant camoufler sa cupidité, son imbécile obsession d'un fric dont il ne sait que faire.

Parce qu'on a affaire à un crétin de *douchebag*, un ado attardé qui se vautre dans la douce, aligne les putes et les voitures sport, et que c'est ce portrait grossier de la richesse pour la richesse qui fascine en même temps qu'il dégoûte. Il nous dit que Wall Street est le décor d'un jeu pour grands enfants où l'on assassine financièrement son prochain en abusant de sa confiance, tout cela grâce au charme que possèdent les vendeurs qui ont le mieux compris les obsessions de ce monde.

On accuse le réalisateur d'avoir glorifié un criminel, d'avoir banalisé la violence. Les bien-pensants ont ceci d'agaçant qu'ils croient que le cinéma manufacture le réel alors que c'est l'inverse. Comme dans *Casino* ou *Goodfellas*, Martin Scorsese touche au sublime en montrant comment on peut tordre les codes pour rendre acceptable le fait d'exploser le crâne de son voisin et/ou de lui extorquer son fric. Et comment les mafieux comme les financiers sont imbibés du pouvoir, de cette conviction qu'ils planent au-dessus du monde.

Bref, cette violence ne peut pas être plus banale qu'elle ne l'est déjà.

Je disais que le génie du film, c'est d'en avoir fait une comédie. Simplement parce que, malgré les innombrables leçons que nous servent les médias, les avertissements, les krachs, les bulles spéculatives et les économies nationales plombées par les largesses du système, les requins de la finance continuent d'opérer en manipulant la valeur des devises, en trompant les clients, les agences de notation, les gouvernements. La bonne morale généralement en vogue à Hollywood n'y fera rien.

Scorsese fait mieux qu'une leçon, il réduit la chose à ce qu'elle est: une farce grotesque. La finance est une affaire d'ego, de sentiments et d'impulsivité qu'on travestit en science et qu'on enrobe d'un langage spéculaire.

C'est brillant, je vous dis. On ressort de ce film en ayant le sentiment d'avoir été divertit, mais dans chaque éclat de rire, le réalisateur a planté une idée: ce n'est pas nous qui allons rire les derniers. Comme quoi la comédie n'a jamais autant d'impact que lorsqu'elle nous fait danser sur le fil du rasoir, menaçant à chaque instant de nous faire basculer vers le tragique.

De *Viande à chien*, une adaptation libre d'*Un homme et son péché* mise en scène par Frédéric Dubois au Périscope, je suis ressorti moins emballé. Mais je n'ai pas détesté ce que la pièce recèle d'incomplet, de cryptique. Le sentiment d'étrangeté qui en émane s'est avéré une autre source de réflexion sur l'argent et la finance.

J'en ai trimbalé l'inconfort, qui m'habitait tandis que je lisais les nouvelles économiques.

Cette étude de l'IRIS qui avance que le gouvernement pourrait récupérer jusqu'à 900 millions de dollars par an s'il cessait d'accorder des avantages fiscaux aux plus fortunés. Cette annonce de la Commission européenne qui imposait en décembre une amende de 1,7 milliard d'euros à un groupe de grandes banques qui ont manipulé les taux d'intérêt à leur avantage.

Le jeu est truqué. On ne peut pas gagner. Le loup retombe toujours sur ses pattes parce qu'il est parvenu à nous convaincre que, s'il s'effondre, nous aussi.

Alors, nous glorifions le fric pour le fric, le pouvoir pour le pouvoir, et s'enrichir plus encore demeure le droit exclusif des nantis, validé par les lois sur le revenu.

La vaste majorité gratte ses cennes et s'achète du rêve à crédit. On se console avec cette idée que le cœur de ceux qui nous arnaquent a beau s'être transformé en tirelire, ils n'en sont pas moins humains. Que le tintement des pièces qu'ils y insèrent n'étouffera pas le cri de leurs angoisses. C'est mieux que rien.

Mais il n'y a que notre colère pour venir à bout de toute cette intoxic. Il n'y a qu'elle pour couper les pattes du loup.

djesjardins@ledevoir.com

Pour un Bloc québécois au service de l'indépendance

JEAN-FRANÇOIS FORTIN

Député du Bloc québécois, Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia

Depuis 2011, lorsque Daniel Paillé a pris les rênes du Bloc québécois, les militants du parti, tout comme sa direction, ont travaillé sans relâche à remettre sur pied une organisation qui a subi toute une gifle lors des dernières élections fédérales. L'électorat nous a envoyé un message clair, le parti a besoin de se renouveler.

Évidemment, avec aussi peu que quatre députés, le Bloc québécois a été remis en question, mais s'est aussi remis en question. Réflexion qui a toujours cours et qui culminera lors du prochain congrès du parti, au mois de mai 2014 à Rimouski, congrès dont j'assume la mise en œuvre. Fort de 35000 membres et seul parti indépendantiste dans l'arène fédérale, le Bloc doit être une force qui travaille au Parlement fédéral à défendre le Québec et à développer une connaissance de dossiers d'un véritable pays, et sur le terrain à organiser et promouvoir un État à naître.

Le départ de Daniel Paillé ravive, une fois de plus, le questionnement sur la pertinence du Bloc québécois. Pourtant, la fracture entre le Canada et le Québec ne s'est pas résorbée le mois passé. Les raisons qui ont présidé à sa création en 1991, travailler aux conditions nécessaires à la liberté de la nation québécoise et à la défense sans relâche des intérêts du Québec trop souvent bafoués, sont malheureusement encore d'actualité.

La démonstration que le Canada de Stephen

Harper est aux antithèses des demandes et des préoccupations québécoises n'est plus à faire: réforme de l'assurance-emploi qui pénalise les travailleurs du Québec et des Maritimes, mise à mal d'instruments de développement qui nous sont propres en coupant les crédits d'impôt aux fonds de travailleurs, coupes dans le financement de la recherche qui entraîne des fermetures de laboratoires scientifiques et des abolitions de postes dans des secteurs clés liés à la compréhension et la protection de notre environnement, mise en valeur des sables bitumineux et de l'industrie automobile en laissant tomber le secteur de la forêt ou encore de l'aéronautique, promotion d'une monarchie qui historiquement a voulu annihiler le fait français en Amérique. La liste pourrait s'allonger longtemps.

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) n'est malheureusement pas une solution. Sa vision est canadienne, à un tel point qu'il n'hésite pas à promouvoir des projets qui vont à l'encontre de l'économie québécoise. Pensons au financement du projet du Bas-Churchill, accueilli favorablement par les néodémocrates et les libéraux, qui vient directement concurrencer Hydro-Québec dans l'exportation d'électricité avec une partie de nos impôts. Qui plus est, Thomas Mulcair, cet ancien avocat d'Alliance Québec qui s'est battu contre la loi 101, ne peut de toute façon, de manière générale, se permettre d'être pro-Québec lui qui cherche à marquer des points ailleurs au Canada et en particulier; il lui sera toujours impossible de défendre les souverainistes du Québec, lui qui avait également pris l'habitude de les vilipender

lorsqu'il était député du Parti libéral du Québec.

Quant à Justin Trudeau, il est non seulement l'héritier de son père, celui qui a imposé une Constitution en 1982 sans l'accord du Québec, mais aussi du Parti libéral du Canada, qui a créé la loi sur la clarté référendaire, trempé dans le scandale des commandites et celui qui se fait le défenseur du multiculturalisme. Le multiculturalisme canadien — et les politiques mises de l'avant pour le promouvoir depuis le début des années 1970 par Pierre Elliott Trudeau — a été invariablement rejeté par tous les gouvernements du Québec. Autrement dit, à Ottawa il n'y a personne qui se tient debout pour le Québec lorsque l'intérêt canadien prime. De plus, des 75 députés québécois, 71 d'entre eux, armés de ressources et de personnel, font la promotion d'un *statu quo* constitutionnel qui se traduit nécessairement par des reculs pour la nation québécoise.

La pertinence du Bloc québécois trouve ainsi son essence dans l'impertinence; l'impertinence canadienne envers le Québec. Aujourd'hui, cette pertinence demeure plus que jamais, elle s'articule dans cette volonté d'émancipation d'une nation qui est actuellement confrontée à déterminer son avenir.

À la veille d'un congrès et d'une nouvelle direction, le Bloc québécois doit revoir ses priorités. Il doit s'engager clairement dans la promotion continue, en Chambre comme auprès de nos concitoyens, de l'indépendance. Avec ce seul objectif en tête: devenir un outil de mobilisation et de réflexion au service de celles et ceux qui partagent le projet de liberté du Québec.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Karl Rettino-Parazelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Ballargoon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), Marco Bélair-Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Fauriol, Benoît Munger et Philippe Papineau, (pupitre), Sophie Charrier et Geneviève Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseuse), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire). PRODUCTION Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin et Nathalie Zématis. INFORMATIQUE Yanick Marlet (administrateur web), Imane Bouchar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRIVAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Danielle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Page.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

YOLO: le carpe diem des temps modernes ?

Contraste et rapprochement entre la devise de Drake et la locution d'Horace

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie, d'histoire et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

ÉDOUARD NASRI

Professeur au Département de philosophie du cégep Limoilou

YOLO. C'est en écrivant ces quatre lettres au tableau que j'ai amorcé mon cours de « Philosophie et rationalité » l'automne dernier. Je n'avais pas encore terminé de le faire que des éclats de rire se sont fait entendre (mais aussi quelques « Oh non, pas ça ! »).

Popularisée par le rappeur et chanteur canadien Drake en 2011, dans sa chanson *The Motto* (« La devise »), l'expression YOLO fait fureur chez beaucoup de jeunes, quoiqu'elle en rebute pas mal d'autres qui en sont déjà au stade de l'*overdose*. Mais une chose est sûre : une large majorité la connaît et elle ne laisse pas indifférent.

On la retrouve sous diverses formes : à l'oral (sous forme d'interjection), à l'écrit (sur les réseaux sociaux tels que YouTube, Facebook et Twitter), imprimée sur des vêtements et des casquettes (c'est donc également une opération marketing plutôt juteuse : l'an dernier, Drake a demandé des redevances à deux magasins qui utilisent « son » expression).

L'acteur américain Zac Efron se l'est même fait tatouer sur la main et d'autres quidams ont suivi son exemple ! Mais au fait, ça veut dire quoi, YOLO ?

Faisons n'importe quoi !

YOLO est l'acronyme de la phrase anglaise « *You only live once* ». Traduction : « On ne vit qu'une fois. » Lorsque j'ai demandé à mes étudiants d'expliquer le sens de cette expression, des réponses telles que « *il faut oser prendre des risques* », « *on doit profiter de la vie sans penser aux conséquences* », « *il faut se faire plaisir !* », mais aussi « *faire n'importe quoi* », ont été lancées.

Après discussion, nous en sommes venus à la conclusion que YOLO, dans son acception courante, servait surtout de justification passe-partout aux choix faits et aux comportements adoptés au quotidien : « *Je me suis saoulé la veille d'un examen, YOLO !* » ; « *J'ai roulé à 200 km/heure sur l'autoroute, YOLO !* ». On ne vit qu'une fois : autant en profiter et faire tout ce qu'on désire sans penser aux conséquences de nos actions (même si elles sont négatives). Bref, faisons n'importe quoi !

Impossible, dès lors, de ne pas faire le lien avec les fameuses et populaires cascades diffusées depuis plusieurs années sur la chaîne de télévision MTV. Un *jackass*, en anglais, c'est quelqu'un de stupide, un idiot.

Ces « héros des temps mo-



STEPHEN LOVEKIN GETTY IMAGES AFP

Popularisée par le chanteur et rappeur canadien Drake (ici au Barclays de New York, 2013), dans sa chanson *The Motto*, l'expression YOLO fait fureur chez beaucoup de jeunes, quoiqu'elle en rebute pas mal d'autres.

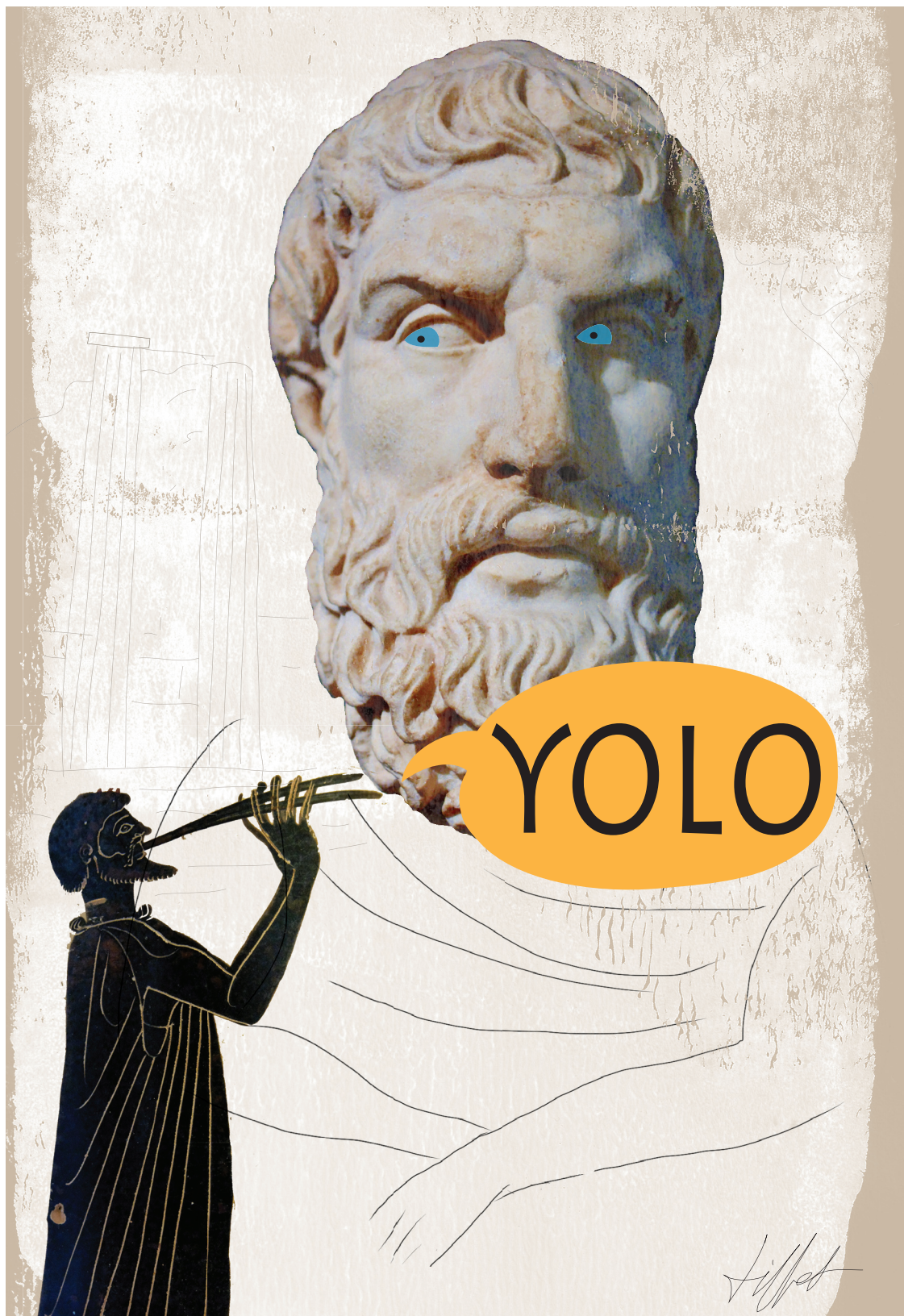
dernes», sous l'apparence de l'improvisation, n'hésitent pas, entre autres, à dévaler des pentes dans des chariots d'épicerie jusqu'à l'inévitable chute bruyante et douloureuse, à s'envoyer des balles de tennis dans les parties génitales (avec ralenti !), à se *taser* mutuellement pour « voir ce que ça fait » et à manger des omelettes au vomit (!) pour satisfaire le malin plaisir du télé-spectateur-voyeur.

Ces élans de témérité à forte teneur masochiste peuvent faire rire, il n'empêche qu'ils envoient un message : on ne vit qu'une fois, « donc on s'en fout ! ». Faisons les pires ahuries et adviennent que pourra !

Il n'est donc pas surprenant de constater que, malgré l'avertissement diffusé au début de l'émission (demandant que personne ne reproduise les cascades effectuées — ou supervisées — par des professionnels), on assiste depuis quelques années à une recrudescence de vidéos postées sur YouTube par des *jackass* en herbe (le plus souvent, des jeunes), dans lesquelles ils se livrent à leurs prouesses.

Par exemple : faire du skateboard sur le toit d'une maison avant de s'écraser violemment au sol ou encore se frapper à coups de poisson (le *fish slap*). L'objectif ? S'amuser, se sentir exister, reconnu (en obtenant le plus possible de « J'aime » sur Facebook — ils se comptent parfois par millions), et surfer sur la vague de cet effet de mode.

C'est alors que quelques étudiants dans la classe se sont manifestés pour nuancer cette interprétation. Il y aurait,



Épicure, dans une illustration de Tiffet.



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Édouard Nasri : « Après discussion avec mes étudiants, nous en sommes venus à la conclusion que YOLO, dans son acception courante, servait surtout de justification passe-partout aux choix faits et aux comportements adoptés au quotidien. On ne vit qu'une fois : autant en profiter et faire tout ce qu'on désire sans penser aux conséquences de nos actions, même si elles sont négatives. »

disent-ils, une autre manière d'interpréter l'expression YOLO... Une interprétation plus mature, moins stupide, plus positive.

Un effet de mode ?

« YOLO, pour moi, ça veut dire que la vie est fragile : il faut profiter de chaque instant et être prudent, car à tout moment on peut mourir ! », a lancé une étudiante. Le lien avec une autre expression, celle-là remontant à la philosophie gréco-latine, venait d'être fait : *carpe diem* (*quam minimum credula postero*). Cette locution latine, attribuée au poète romain Horace (65 – 8 av. J.-C.) dans ses *Odes*, signifie littéralement : « *Cueille le jour présent sans te soucier du lendemain.* »

Directement inspiré de l'épicurisme (et dans une certaine mesure du stoïcisme), le *carpe diem* nous renvoie brutalement à notre condition d'être mortel — condition que nous oublions le plus souvent (pour le bien de notre santé mentale : la conscience permanente de notre mort serait une véritable torture pour l'esprit !).

Ce destin auquel on ne peut échapper, et sur lequel notre volonté n'exerce aucune emprise, génère chez nous une angoisse (c'est la peur de l'inconnu : « Qu'est-ce que la mort ? La fin de tout ? Un passage vers autre chose ? Quelle serait cette autre chose ? ») et, en même temps, nous force à faire preuve d'autoréflexivité :

« Tandis que nous parlons, le temps jaloux aura fui »

Horace

si le temps m'est compté, que faire de ma vie ? Comment bien vivre ?

Le *carpe diem* apparaît dès lors comme un outil théorique-ment très efficace pour réorienter nos pensées et notre énergie : plutôt que d'angoisser face à ma future néantisation, je ferais mieux de remplir du mieux que je peux chaque seconde de mon existence : « *Tandis que nous parlons, le temps jaloux aura fui* », écrivait Horace. Mais comment utiliser ce temps de vie précieux ?

Une philosophie pratique

J'ai écrit que le *carpe diem* est un outil théoriquement très efficace. Combien sommes-nous à vivre dans la projection perpétuelle, jusqu'à en oublier de profiter pleinement de l'instant présent ? « *Plus tard, je ferai ceci ou cela : les futures vacances, les futurs projets, etc.* »

Combien sommes-nous à toujours repousser la réalisation de nos désirs et de nos ambitions vers un hypothétique et lointain avenir ? Dans une société qui valorise la vitesse et l'urgence, il semble que beaucoup d'entre nous parvenions à nous persuader que maintenant n'est jamais le bon moment : « *Je souhaite retourner étudier, mais je n'ai pas le temps... Ce n'est pas le bon moment.* » Le bon moment existe-t-il vraiment ? N'aurons-nous pas toujours quelques raisons de justifier le report *ad finitum* de nos projets ?

Appliquer le *carpe diem* au quotidien, c'est tenter de nous délivrer de cette tendance à reporter à un lendemain plus qu'incertain ! On entend parfois dire : quand on veut, on peut. Mais j'ai beau me projeter et faire des plans, ma volonté n'a aucune emprise sur

les hasards de la vie : il se pourrait qu'en sortant de chez moi, ce matin, je me fasse heurter par une voiture ou que la foudre s'abatte sur moi ! Alors, cessons de penser à plus tard et concentrons nos forces sur le *hic et nunc* (« ici et maintenant »).

Loin de constituer une solution miracle aux maux de l'existence humaine, essayer de « *cueillir* [ou saisir] *le jour* » — c'est-à-dire tenter de profiter de chaque instant de notre existence et accepter la nécessité de notre finitude — est bien plutôt un combat de tous les instants d'où nous ne sortons que rarement vainqueurs. Les véritables épicuriens existent-ils ?

Un élément de la philosophie d'Épicure reprise par Horace dans son carpe diem réside dans la modération

Épicure et Horace l'étaient-ils véritablement eux-mêmes ? Y a-t-il vraiment une personne sur terre qui soit capable de ne jamais angoisser quant à l'inévitable de sa propre disparition ? C'est possible, mais il est fort probable que ces personnes sont minoritaires.

On peut également penser à l'empereur-philosophe romain Marc-Aurèle (120 – 180) qui, dans ses *Pensées pour moi-même*, brandit à chaque page le bouclier stoïcien afin de repousser les assauts de sentiments considérés comme étant dangereux (la colère, la peur, l'angoisse, etc.) parce que perturbateurs de la recherche de la sagesse.

La plupart de ceux, dont je fais partie, qui s'efforcent de suivre cette philosophie pratique dans leur existence quotidienne savent combien il est ardu de réellement s'y conformer, tandis qu'il est beaucoup plus facile de simplement le dire. La simplicité théorique du *carpe diem* n'a d'égal que sa complexité pratique !

Le bonheur de l'existence

Mais ce n'est pas tout. Un autre élément de la philosophie d'Épicure reprise par Horace dans son expression *carpe diem*, et loin de la caricature qu'en fait inconsciemment le sens commun (ne dit-on pas — à tort — du gourmand amateur de bonne bouffe qu'il est un épicurien ?), réside dans la modération.

Si le bonheur (défini comme l'accumulation de certains plaisirs) est le but ultime de l'existence et qu'il faut donc orienter nos actions vers celui-ci, cette quête doit impérativement être faite de façon modérée.

Cette nuance, bien que d'apparence superficielle, change pourtant tout. Le plaisir doit être recherché au quotidien (dans l'activité philosophique, les relations amicales, et ce qu'on appelle communément « les petits plaisirs de la vie »), mais il faut impérativement en jouir dans la modération, c'est-à-dire éviter tout excès.

On est ici très loin du YOLO tel qu'initialement interprété ! « *Du pain d'orge et de l'eau procurent le plus vif plaisir à celui qui les porte à sa bouche après en avoir senti la privation* », disait Épicure.

Nul besoin d'explication savante ici : c'est la frugalité qui l'emporte, loin des plats gras, copieux et de la gourmandise. L'épicurien véritable doit satisfaire ses besoins essentiels, tels que manger et boire, et doit dans le même temps éviter de succomber à tout autre plaisir non nécessaire et non naturel (par exemple, posséder le dernier gadget électronique à la mode). En cette ère de surconsommation, cela donne à penser.

On ne vit qu'une fois et le temps passe vite, alors *carpe diem*. Ou YOLO... si l'on y greffe le principe de modération.

Des commentaires ? Écrivez à Antoine Robitaille : arobitaille@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo* ou du *Devoir d'histoire* : ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo.